



*Syndicat SUD-Rail
de la région de Lyon*

Lyon, le 25 Février 2020

A l'attention de Monsieur Pascal SIMON
Directeur DDL KRONO

Objet : Préavis de grève.

Monsieur le Directeur,

Le 17 Février 2020, nous avons été reçus dans le cadre d'une demande de concertation immédiate déclenchée le 14 Février 2020. La Direction n'a pas apporté de réponses favorables aux revendications exprimées par notre organisation syndicale.

C'est pourquoi dans ce contexte et conformément à l'article L 2512-2 du code du travail, **le syndicat SUD-Rail dépose un préavis de grève illimité couvrant les ASCT dépendant de la DDL KRONO ainsi que tous les agents amenés à les remplacer.**

A compter du Mardi 3 Mars 2020 à 00h01.

Ce préavis est motivé par les points suivants :

→ Effectifs

→ Décompte de grève

Recevez, Monsieur le directeur, nos salutations syndicales.

Pour SUD-Rail : Bastien Ferrari